



Informations clés pour l'investisseur

S.YTIC - Part I (ISIN : FR0013267390) - Cet OPCVM est géré par Sofidy

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds S.YTIC est un fonds principalement investi en actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles. Le fonds est éligible au PEA.

FORMULATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles et en conciliant performance financière et extra-financière. L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis).

PRINCIPAUX ACTIFS ÉLIGIBLES

L'exposition en actions sera d'au minimum 75 % de l'actif pouvant aller jusqu'à 100 %. Le FCP pourra par ailleurs :

- Investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire libellés en devises de pays européens et d'émetteurs, publics ou privés, dont le siège social est situé en Europe (sans critère de notation), dans la limite de 25 % de son actif ;
- Investir dans des parts ou actions d'OPC, dans la limite de 10 % de son actif ;
- Utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers afin de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux risques action, taux, change, sans rechercher de surexposition, pour réaliser l'objectif de gestion ;
- Être exposé au risque de change (jusqu'à 40 % de son actif).

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion mise en œuvre au sein du FCP consiste à tirer parti des opportunités offertes par l'écosystème particulier des grandes villes dans le monde développé. La prise en compte de critères ESG est étroitement liée à la stratégie du fonds, et sert à valider l'éligibilité des entreprises au fonds S.YTIC, en permettant d'alimenter l'analyse financière menée en parallèle de l'analyse extra-financière. Favoriser des émetteurs avec de bonnes pratiques permet également de réduire les risques sur la durée d'investissement.

La construction du portefeuille repose sur un processus de gestion pouvant se décomposer en trois étapes successives :

- 1^{re} étape - La sélection thématique :** Le fonds vise à investir dans les secteurs liés au développement des métropoles, et en particulier : dans le développement vertical des villes et la rénovation urbaine, la gestion des infrastructures et le traitement des déchets, l'évolution numérique et la transformation du lien social. Ainsi que toute autre tendance amenée à émerger dans l'écosystème des métropoles.

- 2^e étape - Le filtre ESG :** Le FCP met en œuvre une évaluation extra-financière reposant sur une combinaison d'approches : normative (exclusion d'entreprises dans des secteurs controversés) et « best-in-class » (exclusion des 20 % d'émetteurs les moins bien notés au sein de chaque sous-secteur d'activité de l'univers d'investissement thématique). Pour l'application de l'approche « best-in-class », Sofidy utilise la recherche d'une agence de notation reconnue qui évalue les émetteurs sur des critères ESG tels que l'impact carbone des activités ou l'éthique des affaires et les risques de corruption. Au moins 90 % des titres du portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

- 3^e étape - L'analyse fondamentale :** L'étude des valeurs est complétée par une analyse fondamentale, financière, extra-financière et de liquidité. Une attention particulière est portée à : la stratégie de la société et ses perspectives de croissance, sa rentabilité et la robustesse de son modèle économique, le niveau de valorisation du titre au regard de ses comparables, la gestion des risques et opportunités extra-financières.

L'analyse extra-financière est réalisée en interne sur la base d'une grille d'évaluation ESG propriétaire structurée autour de 4 piliers : l'impact des produits et services, la gouvernance (transparence, organisation des instances de gouvernance, etc.), le social et sociétal (gestion du capital humain, risques liés aux droits de l'homme, etc.) et l'environnement (exposition aux risques de transition, impacts des opérations, etc.). La grille d'analyse a été développée avec l'aide d'un prestataire externe notamment pour l'évaluation des risques sectoriels.

Limites méthodologiques :

- La prise en compte de la note de risque ESG établie par une agence de notation extra-financière externe (Sustainalytics) ;
- L'investissement dans des valeurs non couvertes par l'analyse du prestataire externe (avec un maximum de 10 % en termes d'actif net et de nombre de lignes du fonds) ;
- La grille d'analyse ESG interne a été développée avec l'aide d'un prestataire externe.

Le fonds dispose du label ISR ; Pour une information plus détaillée veuillez vous référer à la documentation disponible sur notre site internet : www.sofidy.com.

SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

Le fonds S.YTIC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) avant 12h30 et sont exécutées le premier jour ouvré suivant, sur la valeur liquidative calculée et datée du jour J (publiée en J+1). Le délai entre la date de centralisation de l'ordre de souscription ou de rachat et la date de règlement / livraison est de 3 jours ouvrés.

Cet OPCVM est un OPCVM de capitalisation (revenus intégralement réinvestis).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

PRÉCISION SUR LE NIVEAU DE RISQUE :

L'indicateur de risque reflète principalement le risque dû à son exposition aux actions européennes. Il intègre le risque de change qui découle des investissements dans des devises autres que l'Euro.

De plus, la catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de liquidité :** il représente la baisse de prix que le fonds devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché. La valeur liquidative du fonds pourrait alors baisser.
- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** il représente le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme simples tels que les instruments dérivés (futures et/ou options). Une baisse de la valeur liquidative pourrait ainsi être amplifiée.

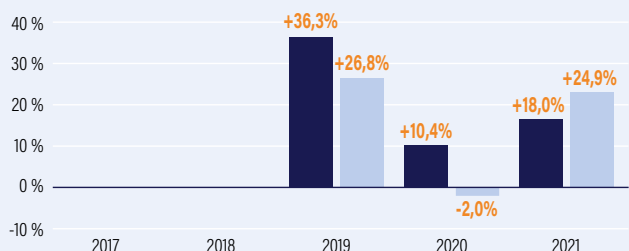
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement		
Frais d'entrée	1,0 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Aucun droit d'entrée n'est perçu par la société de gestion. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	1,12 % TTC	Frais de gestion courants : les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice (clos le 31 décembre 2021). Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le fonds dans certaines conditions		
Commissions de surperformance	20 % TTC de la surperformance annuelle nette de frais du FCP par rapport à l'indice STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis)	Ces frais pourront être prélevés dans le respect du principe du « High Water Mark », c'est-à-dire qu'ils ne sont versés en fin d'exercice qu'en cas de surperformance du fonds par rapport à l'indicateur de référence depuis la dernière fois que de tels frais ont été prélevés (ou depuis le lancement du fonds). De plus, ces frais ne sont versés que si la performance du fonds est positive en termes absolus depuis la dernière fois que de tels frais ont été prélevés (ou depuis le lancement du fonds). Commission de surperformance facturée au titre du dernier exercice (clos le 31 décembre 2021) : 0,00 %.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.sofidy.com

PERFORMANCES PASSÉES



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- Les frais et commissions (hors droits d'entrée) sont inclus dans les performances passées.
- L'OPCVM a été créé le 28/03/2018 et la part I a été créée le 28/03/2018.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus, les rapports annuels, documents semestriels et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts sont disponibles sur le site <http://www.sofidy.com> ou en contactant Sofidy (303 square Champs Élysées - 91080 Courcouronnes / 01 69 87 02 00 / sofidy@sofidy.com - documents disponibles gratuitement et en français).

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site de Sofidy (www.sofidy.com).

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Informations sur la politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération de la Société de gestion sont disponibles sur le site internet de Sofidy (www.sofidy.com) ou gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de Sofidy.

La responsabilité de Sofidy ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis ni au bénéfice ou pour le compte d'une « US Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Sofidy est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Le fonds propose d'autres types de parts définies dans son prospectus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 avril 2022.